



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIC

Aux personnes intéressées par les projets de règlement :

- Projet : Plan d'urbanisme (règlement numéro 261)
- Projet : Zonage (règlement numéro 262)
- Projet : Gestion des règlements d'urbanisme (règlement numéro 263)
- Projet : Lotissement (règlement numéro 264)
- Projet : Construction (règlement numéro 265)
- Projet : Dérogation mineure (règlement numéro 266)
- Projet : Usages conditionnels (règlement numéro 267)
- Projet : Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (règlement numéro 268)
- Projet : Démolition d'immeubles (règlement numéro 269)
- Projet : Restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes (règlement numéro 270)
- Projet : Plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus (règlement numéro 271)
- Projet : Plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes (règlement numéro 272)
- Projet : Plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant de la rivière Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier (règlement numéro 273)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 8 janvier 2024, le conseil a adopté les projets de règlements mentionnés plus haut.
2. Les projets de règlements mentionnés plus haut ont pour objet de remplacer les dispositions des règlements antérieurs portant sur les mêmes sujets dans le contexte de la refonte globale de son plan d'urbanisme et de ses règlements d'urbanisme.
3. Les projets de règlements mentionnés plus haut s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Par contre, le projet de règlement numéro 268 relatif aux projets particuliers s'applique à l'ensemble du territoire municipal, à l'exception des secteurs où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, des secteurs inondables, des bandes riveraines, des secteurs en forte pente (30 % et plus) et de la partie de territoire située en zone agricole provinciale. La description de ces secteurs peut être consultée au bureau de la Municipalité.

4. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 février 2024, à 18 h 45 au complexe municipal, 2215, boulevard Valcartier. L'objet de cette assemblée est d'expliquer les projets de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ensemble, au cœur de la nature * Together, in the heart of nature

2215, BOUL. VALCARTIER, SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER (QUÉBEC) G0A 4S0

TÉL.: 418-844-1218 * FAX : 418-844-3030

Courriel : admin@munsgdv.ca * Site internet : www.saint-gabriel-de-valcartier.ca

Après la tenue de la consultation publique, le conseil municipal pourra adopter, avec ou sans changement, un règlement ou un second projet de règlement, selon le cas, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

5. Les projets de règlement numéro 261 relatif au plan d'urbanisme, le numéro 262 relatif au zonage et le numéro 267 relatif aux usages conditionnels contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
6. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité situé au 2215, boul. Valcartier, Saint-Gabriel-de-Valcartier, du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 00 à 13 h 00 ou sur le site internet de la municipalité.

Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter Monsieur Stacy Gagné, inspecteur municipal, au 418-844-1218 ou par courriel au urbanisme@munsgdv.ca.

DONNÉ À SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER CE 22 JANVIER 2024.

Heidi Lafrance
Directrice-Générale/Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Heidi Lafrance, Directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus le 22^E jour de janvier 2024 aux endroits suivants :

- Hôtel de Ville de Saint-Gabriel-de-Valcartier
- Sur le site internet de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier
- Journal de Québec

DONNÉ à Saint-Gabriel-de-Valcartier ce 22E jour de janvier 2024.



Heidi Lafrance, Directrice générale et Greffière trésorière

MUNICIPALITÉ SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER